Conseil Municipal du 12 février 2016 à 19 H 00. Compte rendu

<u>Présents</u>: E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, S. SANNER.

Excusées: M. HAMELIN procuration à A. ISBLED, M.A. MANIER procuration à R. BAZIN.

Secrétaire de séance : Alain FESSLER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme RINGENBACH et M. MICLO, Conseillers Départementaux.

Délibération n°1/2016

1. <u>Désignation secrétaire de séance</u> : Monsieur Alain FESSLER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour d'une question :

 Association tir à l'arc « les chemins de Champfleury » : mise à disposition d'un terrain communal.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Délibération n°2/2016

2. <u>Convention association de tir à l'arc « les chemins de Champfleury »</u>: le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de signer une convention avec l'association de tir à l'arc « les chemins de Champfleury » en vue d'utiliser une parcelle communale, section 040 A n°175, pour pratiquer du tir à l'arc à l'extérieur.

Délibération n°3/2016

3. <u>Approbation du procès-verbal de la séance précédente</u>: Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015.

Délibération n°4/2016

4. <u>Demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental :</u>
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement HT ci-dessous pour un coût total de 73 895 €

Dépenses HT		Recettes HT	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux de création de 4 quais PMR	72 395 €	Subvention amendes de police sollicitée : 40% du coût total HT	29 558 €
Frais annexes de chantier	1 500 €	Commune : fonds propres	44 337 €
Coût total HT	73 895 €	Coût total HT	73 895 €

Monsieur le Maire propose de présenter le dossier d'aménagement des quais PMR et d'aménagement de la Rue de l'Ecole Maternelle, subvention espérée : 29 558 €. Il devra être déposé avant le 26 février prochain.

Délibération n °5/2016

5. Demande de subvention exceptionnelle réserve parlementaire : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter Monsieur le Député-Maire Michel ZUMKELLER afin d'obtenir une subvention exceptionnelle concernant l'aménagement et la requalification des Rues Ecole Maternelle et des rues à proximité avec également des travaux en accord avec le syndicat des eaux de Giromagny.

Arrivée de Michel KROMER à 19h15.

Délibération n°6/2016

6. <u>Demande de subvention exceptionnelle Ecole Primaire, projet « Citoyenneté et Street Art »</u>: Lors de la séance précédente, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette demande de principe pour subventionner cette opération.

Après présentation du projet financier qui se décompose comme suit : Coopérative scolaire 1 400 €, Récréative 800 € et OCCE 400 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'école primaire pour financer le projet « Citoyenneté et Street Art ».

La sous-couche, pour la préparation de la fresque sous le préau, sera également prise en charge par la Commune.

Arrivée de Jean-Paul GRUEBER à 19h20.

- 7. Demande de subvention auprès du SIAGEP: Délibération inutile car nous sommes conventionnés avec le SIAGEP. Il s'agit des certificats d'économie d'énergies. La demande sera faite en ce qui concerne les travaux d'isolation de la Forge Musée.
- 8. Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2015-2016 : Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité le programme proposé par l'ONF pour la campagne 2015-2016.

L'ONF propose, pour 2016, des coupes sur la parcelle F, en blocs et sur pied, aux adjudications générales (200 m³), à partir de septembre 2016. Pour information, la parcelle K, prévue en 2015, est à terminer.

Monsieur GRISEY précise qu'une attention particulière devra être mise en œuvre pour les travaux sur la parcelle F car elle est située sur le périmètre immédiat du captage d'eau du Fayé.

<u>9. Proposition Nom Ecole Primaire</u>: Dans le cadre du projet « Citoyenneté et Street Art », les élèves et les enseignants ont souhaité baptiser l'école. Après concertations et débats, un nom est proposé : « l'école de la Forge ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le nom retenu pour l'Ecole Primaire d'Etueffont est « l'école de la Forge » en lien avec le patrimoine local.

Madame BEAUFREZ pense qu'il serait judicieux de « baptiser » également l'Ecole Maternelle.

Monsieur PETITJEAN s'interroge sur le fait d'une concertation plus élargie.

Monsieur GRISEY constate un esprit très ouvert de la part des enfants avec une leçon de démocratie à leur niveau.

<u>10. Assurance statutaire</u>: Une erreur s'est glissée dans la précédente délibération 93/2015 concernant les agents titulaires, stagiaires et les contractuels dont le temps de travail est inférieur à 28h. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, révise la modification du taux à 0, 90 % au lieu de 1, 15 %.

Délibération n°9/2016

11. Prescription de la révision simplifiée du plan local d'urbanisme :

Délibération n°10/2016

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'annulation de la délibération 78/2015 du 5 novembre 2015 et reformule les prescriptions de la révision du plan local d'urbanisme conformément aux dispositions de l'article L123-13 du code de l'urbanisme.

La DDT de Belfort souhaite que certains points soient précisés notamment la prévision à la baisse de la démographique, l'agrandissement de certaines zones, la demande de logements, les nouveaux projets d'aménagements, le développement durable, l'ouverture de zones et surtout l'impact sur l'actuel projet d'aménagement et de développement d'une telle révision.

Délibération n°7/2015

Délibération n°8/2016

Délibération n°11/2016

12. Nom du nouvel arrêt ligne R sur Etueffont :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de nommer « Prés Pignot », l'arrêt de bus scolaire qui est desservi par ligne régulière R à la sortie du village, Rue de Rougemont.

13. Drapeau Tibétain:

Le Conseil Municipal décide de soutenir le peuple tibétain et de pavoiser, le 10 mars prochain lors du 57^{ème} anniversaire « de son soulèvement », le bâtiment de la Mairie du drapeau Tibétain.

14. Informations Diverses:

14.1 - Mur du cimetière :

Effondrement sur plus de 10 mètres dans la nuit du 10 au 11 février. L'entreprise Albizatti est intervenue afin de sécuriser les lieux, aidée des agents communaux.

14.2 - Accident de bus Rue de Rougemont :

Un accident de bus a eu lieu mercredi 10 février à 4h30 dans la Rue de Rougemont. Il transportait des ouvriers. Il n'y a pas de blessé.

14.3 – Remise des prix du concours départemental des maisons Fleuries :

Elle a eu lieu le samedi 13 février 2016 :

- Mme MADRU est arrivée 2^{ème} dans la catégorie « Maison avec décor floral de particuliers installé sur la voie publique ».
- L'Ecole Primaire est arrivée 7ème pour la catégorie « Ecole et Bâtiments publics »

14.4 - Piscine d'Etueffont:

Madame BEAUFREZ interroge Monsieur KROMER ou Madame PHILIPPON sur les nouvelles élections du Président de la Piscine :

- M. GODET: Président
- Mme PHILIPPON: 1ère Vice-Présidente
- M. HOTZ : 2^{ème} Vice-Président chargé du personnel
- M. LANE: 3ème Vice-Président chargé de l'accessibilité, hygiène et sécurité
- M. KROMER : Conseiller Délégué chargé de travailler en lien avec le 3^{ème} Vice-Président La Piscine sera fermée pendant les vacances de février pour vidange.

L'objectif du nouveau bureau est de rétablir un équilibre financier : une contribution financière complémentaire sera demandée aux communes pendant 3 ans.

Une rencontre se déroulera chaque mois avec le personnel.

14.5 - Signalétique:

Monsieur PETITJEAN présentera, au prochain Conseil Municipal, un rapport sur la signalétique commerciale et événementielle qui sera présenté en deux séances :

- 1- Réflexion sur la mise à jour des panneaux existants et création de panneau plus spécifique pour annoncer des évènements
- 2- Améliorer l'image du village en restructurant la place du village (kiosque)

14.6 - Passage à la TNT:

Mme PHILIPPON s'interroge sur les actions à mener, auprès des personnes âgées isolées, pour le passage à la TNT.

Les facteurs passent déjà avec des boitiers pour vérifier la compatibilité et depuis un certain temps de nombreux spots publicitaires passent à la télévision. Le problème ne concernera qu'un petit nombre de personnes.

14.7 – <u>Sentiers de promenades</u>:

Mme ISBLED propose de remettre en état et de valoriser certains sentiers existants. Trois promenades sont proposées :

Piscine- Rue des Verger-Rue Rougemont- Rue des Bois Sarclés

- Base de Loisirs
- A proximité du Montanjus

Elle propose de créer un groupe travail pour faire un état des lieux des différents sentiers : mise en place ou remplacement de la signalétique, installation de mobilier (tables).

14.8 - Travaux Rue de l'Ecole Maternelle :

M. IRENEE souhaite des précisions sur la réunion publique d'informations concernant l'aménagement de la Rue de l'Ecole Maternelle. M. le Maire indique qu'elle aura lieu début mars 2016.

14.9 - Association de pêche:

M FESSLER s'interroge sur la démission de l'ensemble du comité de l'association de pêche de la Base de Loisirs. M. le Maire indique qu'une réunion générale extraordinaire se déroulera le samedi 13 février 2016 et que la municipalité sera représentée.

200 000 € ont été investi dans les équipements et qu'il convient de continuer et d'aider à poursuivre les activités.

M. PETITJEAN précise que la Base de Loisirs lui semble sous-utilisée et qu'il faut prévoir des manifestations organisées, notamment, par le comité des fêtes.

14.10 - SIAGEP:

M. FESSLER remet à tous les élus le bilan d'activités 2014 du SIAGEP pour le présenter pour une analyse au prochain Conseil.

14.11 - Concours régional des Archers :

Il se déroulera le 1er avril 2016 à la Base de Loisirs.

14.12— M. MICLO et Mme RINGENBACH présentent les attributions des Conseillers Départementaux ainsi que les conséquences de la loi NOTRe sur le Canton.

14.13- Mme PHILIPPON annonce que le Collège de Rougemont-le-Château perdra deux classes l'année prochaine. Toutefois, il est classé 1^{er} avec le l'institution Sainte-Marie pour les résultats.

14.14- Mme PHILIPPON rappelle la distribution de la revue communautaire par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Le Secrétaire de Séance

Alain FESSLER.

Le Maire,

René BAZIN.